

L'hon. M. Pickersgill: Dans tout cela, il s'agissait de mesures libérales.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui. Les députés vis-à-vis s'attribuent maintenant le mérite de ce que nous avons donné beaucoup plus qu'il ne convenait selon eux. Nous prenons tous les mesures antérieures comme point de départ. C'est là le patrimoine parlementaire. La seule différence, c'est que ces messieurs d'en face ont réduit les vieillards pensionnés à la misère; ils ont réduit les provinces à la misère. Nous avons décidé d'augmenter l'aide consentie, ce qui a eu pour résultat des déficits budgétaires.

Je ferai maintenant connaître au comité l'ensemble des augmentations en comparaison de l'année de base, c'est-à-dire 1956-1957. Les augmentations des subventions aux provinces en 1957-1958...

L'hon. M. Pickersgill: En vertu de mesures libérales. Je signalais justement au premier ministre que tous les versements faits en 1957-1958 étaient le résultat de mesures législatives adoptées sous le régime libéral. Pas un sou ne venait du gouvernement actuel.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exactement pourquoi je mentionne l'année 1957-1958; le député vient de l'apprendre. Je le fais parce que j'ai dit—le comité s'en souviendra—qu'il y a eu un changement, et je voudrais que les chiffres soient exacts. En 1957-1958, l'augmentation était de 147.7 millions de dollars par rapport à 1956-1957. En 1958-1959, l'augmentation était de 348.5 millions de dollars en comparaison de l'année de base 1956-1957; en 1959-1960, l'accroissement était de 574.7 millions de dollars, et en 1960-1961, de 626.2 millions de dollars. Pour l'année 1961-1962, on estime qu'il y aura une augmentation de 780.7 millions de dollars par rapport à l'année qui nous sert de base.

Je suis heureux de pouvoir l'expliquer et de donner ainsi dès le début à l'opposition l'occasion de nous faire savoir laquelle de ces augmentations ils auraient supprimée. En effet, s'ils les acceptent, un déficit doit se produire, à moins d'une augmentation des impôts. Ces messieurs d'en face peuvent faire leur choix. Ils peuvent choisir la proposition qu'ils trouvent la plus facile. Voilà les faits. Les honorables vis-à-vis devraient ne pas les oublier lorsqu'ils parcourent le pays en déclarant que le gouvernement actuel se distingue par ses dépenses.

J'ai montré s'il y avait eu ou non des augmentations et ce qui les a motivées. Quelle a été l'attitude des honorables vis-à-vis en 1956, alors qu'ils disposaient d'un énorme excédent? Le conseil de ville de Toronto s'était mis en rapport avec le député d'Essex-Est. Au sujet de ces démarches, j'ai ici un

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

article de journal portant la date du 8 mai 1956 et intitulé: «Au dire de M. Martin, le gouvernement ne peut se permettre d'augmenter la pension à \$50». Et à ce moment-là, ceux qui composaient le gouvernement disposaient d'un excédent. Ils avaient un excédent dont ils se vantent aujourd'hui. L'article, rédigé par la *Presse canadienne*, se lit ainsi qu'il suit:

Le ministre de la Santé, M. Martin, a déclaré au conseil municipal que le gouvernement fédéral ne peut se permettre de porter les pensions de vieillesse de \$40 à \$50 par mois.

Le conseil, qui a réclamé une hausse des pensions, a divulgué hier la teneur d'une lettre qu'il a reçue de M. Martin. Ce dernier fait savoir que l'augmentation coûterait 100 millions de dollars de plus par année. Cette année, la note des pensions s'élèverait à 400 millions de dollars.

«Le conseil reconnaîtra», écrit M. Martin, «que le gouvernement fédéral, en acquittant les neuf dixièmes de tous les frais qu'occasionnent la pension de vieillesse, assume sa juste part...»

Le comité sait-il bien ce qu'a proposé alors l'honorable représentant? Aujourd'hui, j'entends les honorables vis-à-vis préconiser une pension mensuelle de \$75, qu'ils augmentent d'ailleurs dans chacun de leurs discours. Le 10 ou 11 janvier, le chef de l'opposition a annoncé un programme de pensions. Je dis bien «annoncé». Les libéraux ont distribué des documents. J'en ai justement un devant moi. Ils prétendent avoir des réponses à offrir. Ils ont modifié leurs chiffres après que nous eûmes décidé de relever la pension de \$10 par mois. Mais voici ce que déclarait, en 1956, le député d'Essex-Est:

De leur propre initiative, certaines provinces accordent des allocations ou des indemnités de subsistance supplémentaires qui s'ajoutent à la pension de base de \$40. L'Ontario figure au nombre de ces provinces: il a décidé que le gouvernement provincial et les municipalités peuvent financer, en participation, un supplément de ce genre, fondé sur l'évaluation des ressources. Je sais que Toronto met cette entente en vigueur. Je crois que le nombre total de cas, dans toute la province, s'établit environ à 1,900, dont 1,200 à peu près à Toronto. Ce nombre, si je ne m'abuse, représente les personnes qui, de l'avis des autorités provinciales et municipales, ont besoin de plus de \$40 par mois. Comparativement au nombre total de personnes qui bénéficient de la sécurité de la vieillesse ou de l'assistance-vieillesse, cette proportion n'est pas considérable.

Il a ajouté:

On peut faire remarquer, semble-t-il, sans déroger à la justice, que s'il y a encore des gens qui ont besoin d'une assistance supplémentaire, le problème incombe aussi au gouvernement provincial et aux municipalités.

Voilà l'attitude qui a été adoptée en 1956 et de nouveau en 1957.

Je pourrais continuer dans cette veine et relever les diverses promesses qu'on a faites, lors d'une récente réunion, sur le programme général de la sécurité sociale. Il y a eu